

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ANNULE ET REMPLACE ARRETE PERMANENT N° 26/024 NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Maire de la Commune des Houches,

Vu l'article L 123.6 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Vu les articles R1123.11, R 123.12, et R123.15 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Vu la délibération n° 26_073 du 30 mars 2026, fixant à 16 le nombre d'administrateurs du CCAS (non compris Monsieur Le Maire Président de droit),

ARRETE

ARTICLE 1 Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Laura BURNET
- Sandrine BONAZZA
- Maëlle ESPIE
- Catherine CHOUPIN
- Patrice DESAILLOUD
- Francine FALLOT
- Catherine CALVO
- Léna CAROUGE

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif pendant un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article L.123.6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées.

ARTICLE 5 : Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté exécutoire (en application de l'article 2
de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée)

le : _____

Affichage en Mairie des Houches

Du _____

Au _____

Fait aux Houches,
Le 27 avril 2026

Le Maire,
Stéphane LAGARDE

